

Radioamateurs de la Côte d'Or



Association membre du REF National sans but lucratif
fondé en 1925, reconnu d'utilité publique groupant
les Radioamateurs Section Française de l'Union
Internationale des Radioamateurs (I.A.R.U.).

REF
NATIONAL

Maison des Associations
02, rue des Corroyeurs,
Boite n° Q2
21068 DIJON cedex

Région : **BOURGOGNE**, Département : **Côte d'Or, 21.**

Président : **Sans**

Réunion mensuelle de section : une par mois et horaire selon le calendrier établi. Horaire de 10 h 00 à 12 h 00.
Maison des Associations, 02, rue des Corroyeurs, boîte n° Q2, 21068 DIJON Cedex.

F5ZND : Relais UHF numérique de Dijon : **430,525, shift : + 9.400.**

F5ZHB : Relais analogique de Dijon : **430,250, shift : +9,400.**

F5KGF-3 : Relais APRS de Dijon : **144.800.**

Site **INTERNET** : <http://rco.r-e-f.org>

Dijon le 09 mai 2023.

Pour la réunion mensuelle du 09 mai, Alain n'a pas eu de nouveau cotisants depuis le mois dernier, le nombre est toujours de 21, ce qui est un peu supérieur à l'année passée. Il a fait aussi l'entretien du site en coupant l'herbe ainsi que de nombreuses branches qui bloquaient le portail.

Pour la distribution des QSL, Christian n'en n'a pas reçu de nouvelles de ce mois-ci. Cela fait un an que ce service a été mis en place par F6FTB.

Passé un délai de un an sans que l'OM destinataire des QSL n'ait manifesté son intérêt pour les récupérer, une ultime relance sera publiée dans le bulletin du RCO ou par tout autre moyen (téléphone ou email selon les informations disponibles concernant le destinataire) qui signalera que, sans réaction du destinataire, les QSL concernées seront retournées au REF.

La plaque finalisée pour Jean-Paul, F1GJU a été remise à sa fille.

Mise à disposition du site de Saussy au profit de la CRF.

La CRF s'est vue délivrer par le ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, l'agrément national de sécurité civile lui permettant de participer aux 4 types de missions définis par la loi :

- A - opérations de secours,
- B - missions de soutien aux populations sinistrées,
- C - encadrement des bénévoles dans le cadre des opérations de soutien aux populations,
- D - dispositifs prévisionnels de secours.

Association reconnue d'utilité publique (J.O. du 28 avril 1945), 21800 Quetigny.

Le R.C.O autorise à la C.R.F. l'installation des aériens nécessaires à l'exploitation de son (ses) relais sur le pylône autoportant dans le respect des compatibilités électromagnétiques entre les stations radio électriques. Une convention détaillée sera établie entre les deux parties.

N'ayant pas eu de questions diverses particulières, la réunion s'est terminée à 10 h 45.

Le Président Départemental

Sans.

Gestion

radioref@r-e-f.org

Le Rédacteur

F6IOD

La cotisation annuelle est valable pour la période comprise entre l'AG 2023 de janvier à celle de l'année suivante :

Elle est à 20 Euros. **C'est par cette cotisation que les RCO peuvent vivre :** QSL, relais UHF, APRS, EDF, taxes, assurances, manifestations, peuvent ainsi exister. **Merci de penser à vous inscrire.**

Le chèque, *si vous ne l'avez pas déjà fait*, est à établir au nom du **RCO**, et à faire parvenir soit à :

- Alain **GELEZ**, F6CUG 13, Boulevard Jeanne d'Arc, 21000 Dijon tel : 03 80 66 22 95.
- RCO - Maison des associations - 02, rue des Corroyeurs - Boite **Q2** - 21068 DIJON cedex.